Le SENAT.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. IX. MANITOBA. No 19

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 9 OCTOBRE, 1879

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amerique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE

DE LA

SCIEROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Cafe,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Pièges,
Huiles,	Fil de laiton
Terebentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Colliers à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à boeufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défricheur,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poêles de cuisine,	Poêles de salon,
Poeles,	Poêles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments aratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualite, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons. Clous à planches, Huile de charbon, Poeles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 2mx.

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

——(o)——

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

——o——

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1m

Stobart, Eden & Cie

MODES! MODES!

Nous informons respectueusement les dames de Winnipeg et des environs que notre Modiste

MADEMOISELLE McCUE

est de retour de son voyage dans les villes de l'Est, et est prête à prendte et faire exécuter toutes commandes dans les derniers goûts.

N.B.---On a besoin de bonnes ouvrières en modes et d'apprentices.

STOBART, EDEN & CIE

8 Mai, 1879 –12m

AVIS PUBLIC.

Le soussigné recevra des soumissions cachetées jusqu'à

Midi, Mercredi, le 27 Aout cou.,

A SON BUREAU, POUR LE

Drainage de Colony Creek dans la Paroisse de St James,

Les Plans et devis sont visibles à son bureau

Les noms de deux cautions solvables devront accompagner chaque soumission.

Le soussigné ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

S. C. BIGGS,
Ministre des Travaux Publics

Département des Travaux publics
Winnipeg, 20 Aout 1879.

SOUMISSIONS.

DES Soumissions seront reçues par le soussigne jusqu'à 6 p m jeudi, 25 Septembre 1879, pour les impressions generales requises par le Gouvernement de Manitoba lequel contrat sera daté après le 5me jour de Mars 1880.

Pour plus amples informations s'adresser à ce Bureau le et après le 1er Août, 1879.

ALEX BEGG,
Imprimeur de la Reine.

Bureau de l'Imprimeur de la Reine
Bâtisse du Gouvernement Winnipeg, 24 juillet, 1879. 4f.

EXTENSION.

La date fixée pour recevoir des soumissions pour les impressions générales requises par le gouvernement est remise à Mercredi le 15ième jour d'Octobre prochain

J. DUBUC

AVOCAT.

245, en haut. Grande Rue, 245,

WINNIPEG.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario,)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Miel,
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar.

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rummel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Farina.

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une spécialité de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS"

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adesser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

LE "METIS."

Jeudi, 9 Octobre, 1879.

Une Reunion Electorale.

Il y a eu samedi dernier à St. François-Xavier une réunion des électeurs convoquée par M. C Stewart, qui se donne pour adversaire de M. Royal.

M. Stewart avait parlé de cette assemblée plusieurs jours à l'avance dans la presse anglaise de Winnipeg ; il l'avait annoncée dans le *Times* ; il était venu avec sa propre voiture chercher un *reporter* de chacun des journaux le *Times* et le *Free Press ;* il avait invité publiquement et privément M. Royal à ne pas manquer une occasion si éclatante de se faire pulvériser : de fait, sans M. Royal la fête manquait, car si M. Stewart avait préparé une immolation si pompeuse ce n'était pas pour que la victime fût absente du sacrifice. Et puis, M. Stewart, enfant chéri des dieux ministériels, avait confié à Henry J. Clarke les fonctions de grand sacrificateur ; le bourreau, la victime, la foule surexcitée et avide, rien n'avait été oublié, et la fête devait être complète. M. Stewart s'en léchait les babines à l'avance. C'eut été peu généreux de la part de M. Royal de faire manquer de tels apprêts et de ne pas aller, d'un cœur léger, tendre avec reconnaissance le cou à un bourreau qui lui préparait de si belles funérailles. Aussi, M. Royal eut il garde de ne pas s'y rendre avec empressement.

L'assemblée s'ouvrit un peu passé deux heures par M. Stewart qui proposa pour président M. T. Lussier. Il y avait de soixante à quatre vingt personnes présentes ; on remarquait un certain nombre d'électeurs des divisions électorales environnantes, et nous avons observé parmi ces derniers l'Hon. M. Taylor, ministre d'agriculture, venu pour donner à M. Stewart le cachet de candidat du gouvernement, l'hon. M. Dubuc, MM. Tutle, du *Times*, Provencher et Radiger de Winnipeg, J. A. Senécal, Fairbanks et D Maloney de la Baie St. Paul. outre le *reporter* du *Free Press* et plusieurs autres personnes dont les noms nous échappent.

Il faisait un temps superbe, une chaude journée d'octobre ; l'assemblée eut lieu dehors, en face de la maison de M. Birston.

M. Stewart prit la parole et lut un discours dans lequel il s'offre aux électeurs comme *candidat indépendant* ; il se dit en faveur des droits de la population française ; comme citoyen de la paroisse, il veillera plus efficacement aux besoins de la localité, et veut le drainage et l'amélioration des chemins de la paroisse ; il est en faveur de la réduction des salaires de tous les employés civils ; il est opposé à l'indemnité des membres, et veut mettre les ministres, ses amis, à la demie-ration ; il est *surpris* de voir que M. Royal a si peu fait pour la paroisse durant les huit dernières années, et il s'attend à ce que ce monsieur va leur rendre compte de sa conduite. M. Stewart termine cette brillante improvisation écrite en sollicitant le suffrage des électeurs.

M. Stewart ne sait pas un mot de français, et la division est française aux cinq sixièmes. L'assemblé comptait à peine trois ou quatre personnes de langue anglaise. Or, le fameux discours était en anglais, et M. Stewart n'avait pas même songé à la ressource de le faire traduire et s'exercer pendant quelques mois, comme certains gouverneurs pour leurs discours du trône, à le lire en français. Donc, il lui fallut prier quelqu'un de traduire phrase par phrase, au fur et à mesure. Rarement, il nous a été donné d'assister à pareille bouffonnerie. Les électeurs français de St. François Xavier sont magnanimes ; ils ne s'impatientèrent pas d'une telle outrecuidance ; ils avaient pitié. Il va de soi que la lecture finie, personne n'en avait compris un mot.

M. Royal succèda à M. Stewart et à son interprète, fit une revue rapide des neuf dernières années de sa vie politique, et rappela les principales mesures auxquelles son nom restera attaché, à savoir : les écoles, l'organisation judiciaire, le système d'enrégistrement, les municipalités volontaires, le jury, etc., etc. M. Royal montra que jamais, dans la préparation et la discusson de toutes ces lois fondamantales, il n'avait un instant perdu de vue les droits et les intérêts de la population dont-il avait toujours été le représentant en Chambre et dans les Conseils de la Reine ; que ni M. Stewart, ni personne ne pouvait lui reprocher une seule injustice préméditée envers quique ce soit pendant ces neuf années de l'histoire politique de Manitoba : il avait été en butte aux basses intrigues de soi-disants amis : on l'avait violemment calomnié ; il avait été brutalement et odieusement vilipendé : mais de même que durant la dernière session, il avait sommé publiquement et en pleine chambre, ses ennemis de répéter les infâmes accusations avec lesquelles on avait empoisonné contre lui l'esprit de la population anglaise de la Province,—défi que ni MM. Biggs, Cowan, Sutherland, ni M. Ross n'avaient osé relever—, de même il mettait M. Stewart ou ses amis les ministres de prouver publiquement qu'il eut jamais failli aux lois de l'honneur, de la justice et de la probité durant les six ou sept dernières années de son passage au gouvernement du pays.

M. Royal dit que M. Stewart pouvait être dans la vie privée un naïf jeune homme, dépensant sa fortune à faire des heureux à prêter à 20 ou 30 p. cent, mais que s'il eut possédé un grain de justice ou de bon sens, il ne viendrait pas essayer d'arracher à la population française et catholique une des cinq ou six divisions électorales qui lui restent. M. Stewart se dit l'ami des droits des français, et comment le prouve-t-il ? Lui, fanatique, protestant, écossais, ignorant et peu futé d'ailleurs, se prétend meilleur catholique, plus français, plus habile, plus instruit que M. Royal le chef même du parti catholique, du parti français !

Le discours de M. Royal dura près de deux heures ; il répéta en anglais la substance de ses remarques et fut applaudi à maintes reprises ; il rappela ce qu'il avait fait en particulier pour ses électeurs et convainquit M. Stewart d'ignorance sur ce point comme sur tant d'autres.

M. Stewart introduisit alors à l'assemblée l'hon. M. Taylor, ministre d'agriculture : celui-ci ne dit que quelques mots en anglais, et fit un petit discours en langue crise. M. A. Burke, MPP., de la Baie St. Paul qui était présent, traduisit ce discours en français qui se trouva être un chaud plaidoyer en faveur de M. Royal ; M Taylor ne se rétracta pas. Merci ! Il parait que la langue crise se refuse à mentir ; et quoique M. Taylor fût venu pour appuyer M. Stewart, du moment qu'il voulut le faire en cris la langue lui fourcha malgré lui, et c'est l'éloge de M. Royal qu'il se trouva à composer. On comprend si l'assemblée s'amusa de l'incident et de la déconfiture du candidat ministériel.

Appelés à prendre la parole, MM. Dubuc, Provencher et Forget le firent avec sérieux, talent et non pas sans animation. Ils s'attachèrent à montrer que les divisions françaises et catholiques doivent, surtout et avant tout, n'élire aujourd'hui que des français catholiques et leurs hommes les plus habiles : il ne faut pas appuyer soi-même sur le couteau que nos adversaires nous ont déjà mis sur la gorge, et n'est-ce pas ce que la population française ferait si par malheur elle allait mettre à sa tête des hommes comme Stewart ? De même qu'il n'y a pas en encore de renégats dans St. François-Xavier, de même il n'y en aura pas non plus dans le cas actuel ; etc., etc., etc.

M. Tutle, du *Times*, répondit à l'appel qui lui fut fait d'adresser quelques mots à l'assemblée, en disant qu'il ne se prononcerait en faveur de ni l'un ni l'autre des candidats ; que M. Stewart avait simplement réussi avec son assemblée à préparer un triomphe électoral à M. Royal, que M. Spence de la Baie St. Paul aurait mieux fait que M. Stewart : que la chose était à recommencer, etc., etc.

Il y eut alors des remerciements à M Lussier pour la manière habile avec laquelle il avait présidé l'assemblée, et les électeurs se dispersèrent en criant trois hourras pour M. Royal. Il n'y en eut pas d'autres de proposés ni de poussés, nonobstant le rapport du *Times* et du *Free Press*. A propos, nous dirons ici que le compte rendu du *Free Press* est loin d'être impartial envers M. Royal. Est-ce que M. Stewart possèderait sur M. Royal le triple avantage d'être à la fois le candidat de M. Norquay, de M. Tutle, du *Times* et de M. Luxton, du *Free Press* ?

Telle a été cette réunion électorale convoquée à St. François-Xavier à grand renfort de réclames, dans le but de ne faire qu'une bouchée du candidat français et catholique. De ce que la chose a pris une tournure toute différente, il n'en a pas dépendu certes de M. Stewart qui doit s'apercevoir aujourd'hui que ses amis de Winnipeg se sont joué de lui en le poussant à une telle entreprise.

On annonce comme prochaine l'arrivée de l'Hon. M. Girard au milieu de nous.

Il y a eu la semaine dernière diner public donné à MM. Clare S. Reid et Pell, deux membres des Communes Anglaises envoyés ici pour voir si tout ce qu'on dit de Golconde, nous voulons dire Manitoba, est vrai. Ces deux gentlemen anglais sont déjà repartis, et nous doutons fort qu'ils partagent l'enthousiasme de Lord Beaconsfield sur le prodigieux avenir du Nord-Ouest canadien.

Les honorables MM. Aikens et M. Bowell, Membres du Conseil Privé de la Puissance, sont en route pour Manitoba où ils doivent arriver d'un jour à l'autre. Il y a eu vendredi dernier une assemblée du parti conservateur afin d'organiser une réception publique publique. MM. Norquay, Scott, Royal et le maire de Winnipeg ont été chargés d'aller au devant des illustres visiteurs, et aussitôt après leur arrivée il sera pris des mesures pour préparer un banquet en leur honneur. Une députation de fermiers anglais les accompagne.

LES GOUVERNEMENTS FAIBLES.

La *Minerve* fournissait dernièrement de nombreux arguments empruntés à l'histoire constitutionnelle d'Angleterre, à l'appui de l'étude que nous avons publiée sur les gouvernements faibles. Elle démontrait par de nombreux précédents que, pas plus dans la mère-patrie qu'au Canada, les cabinets—à quelques exceptions près—n'ont voulu ou n'ont pu exister par tolérance, en retirant la plupart des articles de leur programme, comme cela est arrivé pour le ministère Joly.

De nos jours, les hommes d'Etat d'Angleterre auraient honte de se cramponner au pouvoir dans de pareilles conditions. Ils ne le garderaient pas un instant, car ils croiraient se perdre dans l'estime publique en donnant ainsi la preuve que pour eux l'intérêt personnel prime l'intérêt public A ce sujet notre confrère montréalais cite quelques déclarations de sir Robert Peel et de lord Brougham, qui ont une actualité saisissante. Ecoutons d'abord le langage tenu par Peel, et voyons combien il contraste avec l'attitude humiliante prise par les ministre locaux :

"Je n'hésite pas à dire que, quand même le vote nous aurait été favorable, je n'aurais pas consenti à rester au pouvoir par tolérance ou en éludant tout simplement les difficultés parlementaires. Ce n'est pas dans l'intérêt public qu'un gouvernement reste au pouvoir, lorsqu'il ne peut pas faire adopter les mesures qu'il croit nécessaires au bien du pays, et quand même le vote nous aurait été favorable, nous ne serions pas rester au pouvoir avec honneur". .... (Hansard, vol. 87, p. 1043.)

De son côté, lord Brougham constate combien sont rares les exemples de gouvernements se maintenant au pouvoir avec de faibles majorités :

"Le gouvernement ne peut fonctionner chez nous un seul instant, s'il n'a pas pour lui une majorité bien décidée dans les deux chambres. On a dèrnièrement essayé de se passer de cet appui et les conséquences ont été déplorables. Cette tentative eut de si grands inconvénients pour ceux qui la firent et leur causa de si grands embarras et les discrédita tellement que l'on peut hardiment en conclure que ce sera le dernier essai de ce genre comme ce fut, en effet, le premier." (Démocratie et gouvernements mixtes, page 395.)

Le premier ministre actuel, lord Beaconsfield, s'est exprimé dans les mêmes termes en maintes circonstances. Au mois de décembre, 1853 il soumit à la chambre des communes son budget, en sa qualité de chancelier de l'échiquier. Il savait que plusieurs des mesures fiscales promises par le gouvernement, ne pourraient pas être adoptées, vu le tempérament de la chambre, et cependant il refusa de les retirer, al léguant qu'un ministère qui n'a pas véritablement le contrôle de la députation et qui ne peut pas faire adopter les principaux articles de son programme, ne doit pas se maintenir au pouvoir dans l'intérêt public. On lira avec intérêt un extrait du discours qu'il prononça en cette circonstance—et qui complète les citations que nous devons à notre confrère :

"On m'a donné quelques conseils que je ne devais peut-êere point passer sous silence On m'a demandé de retirer mon budget. On m'a dit que M. Pitt avait retiré son budget, et que plus récemment d'autres personnes en avaient fait autant Eh ! bien, je n'aspire pas à la réputation de M. Pitt, mais je ne me soumettrai pas à la dégradation d'autres personnes. Car j'ai pu constater les conséquences résultant d'un gouvernement incapable de faire passer ses mesures—conséquences qui n'étaient honorables ni pour le gouvernement, ni avantageuses pour le pays, et qui selon moi n'étaient pas dans l'intérêt de la bonne réputation de cette chambre, qui nous est si chère. Quand les partis sont à peu près de force égale, quand un gouvernement ne peut pas faire passer ses mesures, les principes les plus élevés de la vie publique, les dogmes les plus importants de la politique dégénèrent en questions de parti."

On a pas lieu de s'étonner que le conseil législatif—qui une des branches du parlement, ne l'oublions pas—ait refusé les subsides à nos ministres locaux. Si les lords d'Angleterre n'ont pas eu recours à une mesure aussi extrême—quoiqu'ils aient rejeté parfois des bills partiels de subsides—c'est que jamais probablement il ne leur a fallu protéger la nation contre la maladministration d'un gouvernement incapable et prévaricateur comme l'est le ministère Joly.

Les hommes d'Etat anglais ne restent au pouvoir qu'autant qu'ils sont appuyés par une majorité suffisante pour leur permettre de mettre en vigueur leur politique ; ici nos ministres locaux préfèrent le sacrifice de leur dignité, de leur bonheur, de leur réputation au sacrifice de leurs portefeuilles. Heureusement que nous allons voir bientôt la fin de ce règne démoralisateur.—*Gazette d'Ottawa* du 13 sept.

NOUVELLES CANADIENNES.

Il y a, à l'université Laval 57 éttudiants qui suivent la faculté de théologie, à Québec, et 40 à Montréal. 70 étudiants suivent la faculté de droit à Québec et 46 à Montréal ; 56 suivent la faculté de médecine et six celle de la pharmacie ; 93, la faculté des arts.

M. le Grand Vicaire Hamel Recteur de l'Univirsité et Supérieur du Séminaire, est parti pour Montréal, où il doit résider durant cette année et remplir, auprès de la surcursale de l'Université Lavrl, les fonctions que les règlements assignent au vice-recteur local.—*L'événement.*

RR. Pères Oblats—Le 15 de ce mois, les RR. PP. Antoine et Tortel, O. M. I., revenaient de France où leur présence avait été requise pour la tenue du Chapitre Général de la Congrégation des Oblats. Bon nombre de citoyens, se faisant les interprètes de tout le foubourg Québec, étaient allés saluer avec joie un retour si désiré.

Aujourd'hui nous apprenons que le R. P. Antoine est continué dans sa charge de Provincial des Oblats pour la province du Canada et des Etats-Unis ; le R. P. Lefebvre devient Supérieur de la maison de Montréal et le R. P. Tortel est transféré à la maison de St Sauveur de Québec où il sera aussi Supérieur.

BRUTALITÉ DE GRÉVISTES.—On lit dans le *Courrier des E.-Unis :*

"La ville industrielle de Fall River dans le Massacusetts, à la lisière du Canada, à été avant-hier le théâtre d'une scène brutalité, rare heureusement. Les ouvriers filateurs de Fall River sont en grève. Or, il paraît que les industriels font venir des Canadiens pour remplir les vides, ce qui irrite les grévistes jusqu'à l'exaspération. Mercredi, huit familles de Canadien-Français, engagés à Sorel, sont arrivées à Fall River venant directement de Boston par le train de midi. Ces huit familles comprenaient de 70 à 80 personnes, hommes, femmes et enfants. On les divisa en deux bandes, dont l'une fut immédiatement mise à l'ouvrage dans l'usine Stafford. L'autre, qui avait été logée dans une maison derrière le Crescent Mill, sortit le lendemain pour se rendre à cet établissement, où de l'ouvrage lui était assigné. Cette bande comptait deux hommes seulement, en outre de l'agent qui avait fait l'engagement, quatre femmes et le reste des garçons et des filles au-dessous de dix huit ans. Ces gens étaitent à peine dans la rue qu'ils furent hués, injuriés par une troupe de femmes et enfants au milieu desquels se trouvaient aussi quelques hommes, criant, vociférant et lançant des pierres. Les victimes de cet inqualifiable assaut voulurent prendre un chemin détourné à travers un terrain connu sous le nom de "casseur de pierre *(stone crusher).*" Mais ils furent de nouveau assaillis par un foule qui ne comptait pas moins de cent cinquante personnes, des hommes pour la plupart. Les coups et de véritables quartiers de rocs commencèrent à pleuvoir. Une femme portant un baby fut renversée et foulée aux pieds ; des enfants reçurent des pierres dans la figure, et plusieurs personnes furent sérieusement blessées.

"Les malheureux se débandèrent et se mirent à courrir dans différentes directions, ce qui dispersa la foule des agresseurs, qui étaient pour le moins au nombre de cent cinquante. La police arriva alors, mais l'alarme fut donnée à son approche ; elle trouva la place vide et il n'a pas été fait d'arrestations, Un pareil acte de sauvagerie ne peut cependant rester impuni, il faut qu'il soit fait un exemple sévère pour qu'il ne se reproduise pas. Dans la ville de Fall River il y a un nombre considérable de Canadiens qui doivent avoir à cœur, nous ne dirons pas seulement de venger leurs compatriotes, mais de pourvoir à leur protection pour l'avenir. Ils doivent s'organiser, se concerter pour découvrir les coupables, ce qui ne doit pas être difficile, et les signaler à la justice, qui, nous en sommes convaincus, fera son devoir. La recommandation s'applique avec plus de force encore aux Américains de Fall River, qui doivent avoir honte de cette brutalité, et qui, nous voulons le croire, s'empresseront de protester contre des actes que condamnent également la justice et l'humanité."

Les Catholiques de la Nouvelle Angleterre.

La population Catholique-Romaine qui était de 40.000 dans la Nouvelle-Angleterre, en 1835, et de 100.000 en 1850, était au commencement de 1878, estimée à 878.000. Le clergé, y compris les archevêques et les évêques, se compose aujourd'hui de 602 membres.

Cet accroissement remarquable correspond avec l'augmentation de la population étrangère, notamment celle de nos compatriotes.

Ce relevé donne raison à l'éloquent prédicateur du 24 Juin dernier M. l'abbé M. Pager de New-Bedford, qui nous disait, dans l'église de Saint-Joseph de Bowenville, avec l'accent du patriotisme le plus chaud, que l'élément canadien avait pour mission ici, d'évangéliser cette partie de l'union Américaine. Ce qu'il y a de certain et de consolant pour les catholiques, c'est que l'église de Rome a, depuis quinze ans, pris comparativement plus d'extension que les autres dénominations religieuses des Etats de la Nouvelle Angleterre.

Les registres religieux officiels pour cette partie du pays établissent qu'en 1877 on comptait 596 prêtres, 520 églises, 81 chapelles, 2 colléges avec 379 étudiants, 30 académies et écoles supérieures, 107 écoles paroissiales, 79 asiles, 7 hôpitaux, 40 couvents avec 551 religieuses et enfin 5 journaux périodiques.—*Le Protecteur Canadien.*

NOTRE TARIF VIS-A-VIS DE L'ANGLETERRE.

Nous lisons dans le *Nouveau-Monde* du 27 ult :

Tout le monde a lu avec intérêt le mémoire si convaincant et d'une si rigoureusement logique mis par Sir A. T. Galt, le 27 août dernier, devant l'association des chambres de commerce du Royaume-Uni. Dans ce mémoire, cet homme distingué démontre au peuple anglais que notre nouvelle politique fiscale bien loin d'être hostile à l'Angleterre, est plutôt de nature à la favoriser contre les Etats-Unis.

L'argument par excellence et qui prime tous les autres, dans cet éloquent plaidoyer, résulte de la comparaison du chiffre de nos importations anglaises et américaines en 1873, avec celui des mêmes importations en 1878. Cette comparaison montre en effet que, durant les cinq années du règne de M MacKenzie, et sous l'opération de l'ancien tarif, notre commerce d'importations anglaises a diminué de plus de trente et un millions et cela au profit des américains.

Voici ces chiffres :

Importations de la G.-Bretagne en 1873.......$68,522,776
Importations de la G.-Bretagne en 1878.. .... 37.431,180

Diminution.........$31,091,596
Importations des Etats-Unis en 1873 ....$47,735,678
Importations des Etats-Unis en 1878 48,631,739

Augmentation........ $ 876,061

Cet argument victorieux n'avait pas échappé aux membres de la législature fédérale. Dans la dernière discussion sur le tarif, qui eut lieu au Sénat, le 13 mai dernier, c'est-à-dire quatre mois avant la date du mémoire de Sir A. T. Galt, le même argument avait été mis devant le public avec une clarté d'exposition propre à convaincre tous les esprits.

En effet, nous extrayons ce qui suit d'un discours prononcé ce jour là au Sénat par l'honorable F. X. A. Trudel et qu'on peut lire au rapport officiel des Débats du Sénat pp. 6.. et suivantes. La traduction est de nous :

..... "L'un des arguments les plus forts à l'encontre de notre nouvelle politique fiscale est celui-ci : "Que va dire l'Angleterre ?" Et l'on a représenté le changement du tarif comme une politique devant avoir l'effet d'affaiblir beaucoup, sinon rompre complètement le lien qui unit la Puissance du Canada à la mère patrie. Si les négociations et les hommes d'Etat de l'Angleterre donnent à cette matière toute l'attention qu'elle mérite, ils verront que notre nouveau tarif, bien loin de préjudicier à leurs intérêts, devra avoir un effet tout contraire. L'on a prétendu que si nous imposons des droits elevés sur les objets de manufacture anglaise, cette augmentation de droit aura l'effet de fermer à nos produits le seul marché qui nous reste.

Pour moi, je n'appréhende nullement un tel résultat Car nous savons parfaitement que si nos produits sont aujourd'hui admis en franchise sur les marchés anglais, c'est parce qu'il est de l'intérêt du peuple anglais qu'il en soit ainsi. Prenons notre commerce de bois par exemple : il est parfaitement connu que l'Angleterre a bien souvent donné préférence aux bois de la Baltique sur les bois canadiens. L'une des branches les plus importantes de notre commerce d'exportation est actuellement l'exportation du bétail. N'est ce pas un fait que les animaux venant des Etats-Unis sont reçus en franchise comme les nôtres ? Et la raison n'est elle pas que le peuple anglais a besoin de ces produits ? Je maintiens que la politique du gouvernement McKenzie a été grandement en faveur des Etats-Unis, qu'elle aurait eu bientôt l'effet de détruire complètement le commerce anglais en ce pays. Nous voyons par le dernier rapport [1878] du commerce de la Puissance que nous avons importé respectivement de l'Angleterre et des Etats-Unis.

	De la Grande-Bretagne.	Des Etats Unis.
Ontario......	$11,686,764	$26,145,322
Québec......	16,034,536	12,248,172
N.-Ecosse....	3,891,024	3.191,756
N-Brunswick.	4.037,321	4,213,776
Manitoba.......	412,441	747.097
C. Anglaise ...	605.157	1.542,620
Ile du Prince-Edouard.....	763,795	412,671
Territoire du Nord-Ouest.		112,307
	$37,431,048	$48.613,421
		37,421,048
Différence en faveur des Etats-Unis..................		$11,182,678

"Si nous comparons maintenant ce résultat avec les rapports de 1873, nous trouverons le résultat suivant :

	De la Grande-Bretagne.	Des Etats-Unis.
1873 importation de la Puissance..	$68,522,776	$47,735,673
	47,735,678	
Différence en faveur de l'Angleterre..	$20,787,098	

"Si maintenant nous ajoutons ensemble le surplus d'importations de l'Angleterre en 1873 avec le surplus d'importations des Etats-Unis en 1878 soit :

Surplus de l'Angleterre en 1873..... ....$20,782,098
Surplus des Etats-Unis en 1878........... 11,182,673

$31,969,771

"Nous constatons que durant une période de cinq ans seulement, les Etats-Unis, ont, sous l'opération de la politique fiscale maintenue par l'ancien gouvernement, gagné un avantage de $41.969,771 sur l'Angleterre, dans la compétition qu'ils lui ont faite pour s'emparer du commerce du Canada.

"Les honorables membres de cette chambre peuvent constater facilement par là que, si la même politique fiscale eut été continuée au Canada durant dix années encore, prenant comme base de calcul la proportion de décroissance des importations d'Angleterra, mise en regard de la proportion de croissance des importations américaines, l'on peut conclure que, en ces dix années tout notre commerce d'importations fut passé de l'Angleterre aux Etats Unis. La population anglaise connait trop bien ses propres intérêts, pour considérer l'adoption de notre nouveau tarif comme une politique hostile à ses intérêts. Elle n'a qu'à consulter nos rapports du commerce et de la navigation pour constater que le fait de demeurer sous l'opération de notre ancien tarif eut eu pour résultat inévitable la perte totale de notre marché pour le produit de ses manufactures."

Nouvelles Locales.

— Mercredi, 14, cour de comté à Winnipeg.

—Il y a eu hier exposition agricole du comté à St. Norbert.

— Le R. P. Camper, de St. Laurent du Lac Manitoba, est à l'archevêché.

— Les beaux jours d'automne menacent de finir ; une pluie abondante mêlée de tonnerre et d'éclairs tombe depuis hier.

—M. Larivière M.P.P., fait subir d'importantes améliorations à ses propriétés du coin des Avenues Taché et Provencher.

—Lundi et mardi prochain exposition provinciale au Portage de la Prairie : MM. Norquay, Walker, &c sont partis pour y assister.

— C'est samedi que sera rendu le jugement dans la contestation de l'élection de Selkirk ; vu la maladie de l'hon. Juge Bétournay, M. Marston lira le jugement.

—M. Frs. Gingras, de Winnipeg, est venu ces jours derniers prendre possession de la belle résidence qu'il s'est fait construire à St. Boniface rue Dumoulin.

—Ce matin, les passants remarquent deux chars de fret amenés la nuit dernière sur la voie de l'Avenue Provencher ; l'un de ces chars appartient au Grand Tronc, et, qui sait ? vient peut être de Montréal.

—A nos lectrices spécialement de parcourir les colonnes de notre journal, pour voir l'annonce de Stobart, Eden et Cie. Madelle. McCue est de retour. Ne manquez pas d'aller lui faire une visite. M. Lanctot est toujours au même département.

—St. Léon du Township 4 rang 9 Ouest va devenir une place importante. La poste y est établie, et un zélé missionnaire, le Rév. M. Bitsche s'occupe en ce moment d'organiser sa paroisse et de bâtir église, presbytère, &c. M. Lafrenière, homme énergique, intelligent et actif, est maître de poste.

St Léon est le noyau d'un établissement canadien-français des plus florissants. On y voit déjà un magasin, un atelier de forge &c., et avant peu la construction d'un moulin rendra l'endroit vraiment avantageux.

— Le feu de prairie a fait dans le Dakota et dans tout le Sud de notre province des dégâts considérables Grand nombre de cultivateurs des townships Taché et Letellier ont perdu leurs récoltes ; les ménonites en grand nombre aussi, les colons de la rivière aux Gratias ont été rudement éprouvés ainsi que les établissements le long de la montagne de Pembina. A l'Est de la rivière Rouge, le feu a ravagé les foins et les récoltes de plusieurs, et complètement détruit la station d'Otterburn ou rivière aux Rats où MM. Downs et Zerbis ont perdu tout ce qu'ils avaient. En maint endroit, le long de la ligne, le feu a consumé les petits ponts du chemin de fer, ce qui a retardé les trains. La chaleur et la fumée étaient telles lundi dernier, poussées par le vent violent qu'il fesait, qu'on se serait cru aux jours les plus chauds de juillet.

On rapporte qu'un certain nombre de personnes ont péri.

DEMANDES DE LICENCES

DANS LA

Province de Manitoba.

Hôtel,	Mordoch McKenzie,	Rivière aux Roseaux.
"	John McQuarrie et James Naismith,	Portage la Prairie.
"	John A. Howell,	Selkirk.
"	Charles House,	Lac aux Tourtes, (St. Fr.-Xavier.)
"	Lennon & Fullerton,	Emerson.
"	Felix Pagerie,	B. St. Paul.
"	J. A. McIntyre et Hedley,	Winnipeg.
Epicerie,	P. H. Newman,	Poplar Point.
"	George Germain,	Emerson.

JOHN FRASER,
Président des Comm. de Licences.

Winnipeg, 9 Octobre, 1879. 2f

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS seront reçues par ce Département, à Ottawa, jusqu'au

2 OCTOBRE PROCHAIN,

pour la construction d'un PHARE FLOTANT EN BOIS, à l'embouchure de la Rivière Rouge, Manitoba.

Les plans et devis aussi bien que les formules de soumissions pourront être obtenus à ce Département à Ottawa, au Bureau des Douanes ici, et aux Bureaux de Selkirk et Emerson.

Les Soumissions devront être adressées au soussigné, et marquées sur le couvert "Soumissions pour Phare au Lac Winnipeg."

Wm. SMITH,
Dépt. du Ministre de la Marine.

Ottawa, 19 Août, 1879.

N.B.—Le temps fixé pour la réception des soumissions pour l'ouvrage ci-haut mentionner s'étend jusqu'au premier novembre prochain.

HURRAH !

Enfin nous avons un magasin nouveau à

ST BONIFACE,

Qui devra être le plus encouragé parce que les articles qui sont offerts en vente par le soussigné sont à meilleur marche que dans toute autre maison de commerce à St Boniface.

George Couture.

M Couture invite respectueusement ses amis et le public en général d'aller lui faire visite afin de se convaincre par eux mêmes de la bonne qualité et du bon marché de ses marchandises.

ATTENTION.

St Boniface, 7 Août 1879.

RÈGLEMENTS

atifs à la disposition de certaines terres de la Couronne devant servir au Chemin de Fer du Pacifique.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
Ottawa, 9 Juillet, 1879.

Il est par les présentes donné avis de la promulgation des règlements suivants relatifs à la disposition des terres de la Couronne s'étendant sur un espace de 110 milles (cent dix) de chaque côte de la voie du chemin de fer du Pacifique canadien :—

. " **Jusqu'à** ce que le nivelement ultérieur **et final du dit** chemin de fer ait été **fait à l'Ouest de la** rivière Rouge, et pour **l'utilité de ces** règlements, la voie du dit **chemin de fer sera** supposée se trouver sur **la quatrième base** ouest, à l'intersection de **la dite base avec la** ligne qui se trouve entre **les rangées 21 et 22**, à l'ouest du premier **méridien principal**, pour de là se diriger **en suivant une** ligne directe jusqu'au con**fluent des** rivières Shell et Assiniboine.

2. " **Les terrains** situés de chaque côté de **la ligne seront** respectivement divisés en **bandes de la manière** suivante :

" **(1.) Une bande** de cinq mille, de chaque **côté du chemin**, immédiatement en contact **avec lui sera** appelée la bande **A** ;

" **(2.) Une bande** de quinze milles, située **de chaque côté** du chemin, et voisine immédiate de la bande **A**. sera appelée la bande **B** ;

" **(3.) Une bande** de vingt milles sieué **de dhaque** côté du chemin, et voisine **immédiate de la** mande B, sera appelee la **bande C** ;

" **(3.) Une bande** de vingt milles, située **de chaque côté** du chemin, et voisine immédiate **de sa bande** C. sera appele la bande **D** ;et

" **(4.) Une dande** de cinquante milles, **située de chaque** côté du chemin et voisine **immédiate de la** bande D, sera appelee la **bande E**.

3. " **Les terres** de la Couronne dans la **bande A seront** absolument exclues du droit **de possession comme** terres privilegies octroyées **par le gouvernement** pour les colons **(homesteads), ainsi** que du droit de préemp**tion, et seront** exclusivement reservées pour **être vendues à** six piastres par acre.

4. " **Les terres se** trouvant dans la bande **B seront** disposées de la manière suivante : **Les sections portant** les numeros pairs se**ront réservées** pour les terres privilégiées **(home-steads)et** preemptions, et les sections **portant les numeros** impairs seront consi**dérées comme** les terres privilegiees sur les **sections portant** les numeros pairs, et dont **l'étendue de** chacune pourra aller jusqu'à **quatre-vingts acres**, consisteront des moi**tiés Ouest des** moitiés Ouest de ces sections **et les** preemptions sur ces sections portant **les numeros pairs**, dont l'etendue de cha**cune pourra aller** jusqu'à quatre-vingt acres **avoisinant** ces terres privilégiées de quatre **vingts acres**, consisteront des moitiées **Ouest des moitiés** Est, ainsi que des moitiés **Est des moitiés** Ouest, de ces sections, et **seront vendues** à raison de $2.50 (deux **piastres cinquante** centins) l'acre. Les terres **propres du** chemin de fer, comprenant les **sections portant** les numeros impairs qui se **trouvent dans** cette bande, seront mis en **vente à** cinq piastres par acre.

5. " **Les sections** de la bande C portant **les numeros** pairs et d'une étendue de **quatre-vingts** acres seront mises apart pour **terres privilegiées** et preemptions. Comme **il a eté dit** ci-dessus ; le prix des preemptions **sera egalement** de $2.50(deux piastres cin**quante centins)**par acre ; les terres du che**min de fer** comprenant les sections portant **les numéros** impairs, seront divisées de la **même manière** qu'il a été decrit ci-desus **pour les terres** de la section B, mais le prix **ne sera que de** $3.50(trois piastres cinquan**te centins)** par acre.

6. " **Les sections** portant les numéros pair **dans la bande D**, seront egalement mises **apart pour** terres privilegiées preemptions **d'une étendue** de quatre-vingts acres cha**que, comme cela** a ete deci le pour les ban**B et C, mais le** prix des preemptions sera **de $2.00** (deux piasares) par acre Les terres **du chemin de** fer consisteront comme dans **les bandes B et C**, des sections portant les **numeros impairs**, et le prix de vente sera **également de** $2.00 (deux piastres) par **acre**.

7. " **Dans la bande E**, la description et **a surface** des terres privilegiées et pré**emptions ainsi** que celles des terres du che**min de fer** sera de $1.00 (une piastre) par **acre**.

8. " **Les termes de** vente des préemptions **situées dans** les diverses bandes B, C, D **et E, seront** comme suit : Quatre-dixièmes **de la somme** totale, et les interêts de cette **dernière au taux** de 6 pour cent par an, de**vront être payés** à l'expiration de trois an**nées à partir** de la date d'entrée en possession ; **les autres** six-dixièmes devront être **payés en six** paiements annuels à partir de **la dite date** avec interêts au taux sus-men**tionnés, sur telle** balance du prix d'achat **qui d'année** en annee restera impayée.

9. " **Les termes de** ventes des terres du **chemin de fer** seront comme suit : un dixiè**me en espèces** à l'epoque de l'achat ; la ba**lance en neuf** paiements annuels, avec l'in**térêt au taux** de 6 pour cent par an, sur la **balance du** prix d'achat qui d'annee en **annee se trouvera** impayée. Tous les paie**ments soit** pour preemption, soit pour les **terres du** chemin de fer, devront être faits **en espèces**.

10. " **Toutes les** prises de possession de **terres seront** soumises aux provisions sui**vantes relatives au** droit **de** passage du chemin de fer du Pacifique Canadien ou de n'importe quel autre chemin de fer de Colonisation du gouvernement faisant sa jonction avec le dit chemin de fer :

a. Dans le cas qu'un chemin de fer traversant une terre privilegiée (homestead), le gouvernement aura le droit de passage gratis.

b. Quand le chemin de fer traversera des preemptions ou des terres propres du chemin, le propriétaire ne pourra réclamer le paiement que de la portion de terre requise pour acre qu'il aura payé au gouvernement pour le même terrain.

11. " Les règlements ci-dessus entreront en vigueur le et après le premier d'août prochain : à cette date les provisions de l'acte des terres de la Couronne continueront d'être mise en vigueur pour les terres comprises dans les differentes bandes mentionnées à l'exception des bandes A et B, dans lesquelles jusqu'à cette date seulement, des terres privilégiées (homesteads) de 160 acre chacune, et non d'autres prises de possession, seront permises comme à présent.

12. " Des reclamations sur les terres de la Couronne provenant de colonisation après la date ci mentionnee dans des territoires dont le cadastre n'a pas encore été fait a la date des dites colonisations, et qui peuvent se trouver comprises dans les limites embrassees par les dites provisions or par leur extension ulterieure sur un territoire additionnel, seront reglés suivant les termes decrits plus haut pour les terres de la bande particulière dans laquelle se trouveront ces dites colonisotions.

13. " Toutes les prises de possession après la date ci-indiquée de terres inoccupée se trouvant dans l'agence Saskatchewan, seron considerées comme provisoires jusqu'à ce que la ligne du chemin de fer à travers cette partie du territoire ait étée, arrêtée après quoi ces mêmes prises de posession seront disposées qu'elles appartiennent à la bande speciale dans laquelle elles sont reconnues situees

" Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues en s'adressant au bureau des terres de la Couronne, à Ottawa, ou à l'agent des terres de la Couronne à Winnipeg, ou à tout autre agent local dans le Manitoba ou les territoires, qui possèdent des cartes indiquant les limites des différentes bandes ci-dessus mentionnees, un grand nombre de cartes, seront aussitôt que possible remises entre les mains des agents pour être distribuées aux personnes interressees.

Par ordre du ministre de l'Intérieur

J. S. DENNIS,
Député ministre de l'Interieur.

LINDSAY RUSSELL,
Geomètre en chef

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotes, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, detoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très-estime ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas ou il na pas donne satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmes de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par experience, en ayant fait nous même une epreuve complete ; en consequence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionne ; peuvent être persuades qu'il est un remede souverain.

L'efficacite etonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guerison les maladies pour lesquelles il est recommande, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remedes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remedes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous temoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immediat ; on le trouve chez tous les marchands de remedes.

Les medecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez
TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba.

Grande Rue Winnipeg

PERDU.

Perdu depuis un mois un bœuf âgé de 5 à 6 ans, couleur rouge pâle, grandes cornes tournees en l'air avec les bouts cuivrés, aussi une ficelle attachee aux cornes.

Celui qui le ramènera à l'Hôtel National, chez MM. Prince Frères, sera liberalement recompense, ou à

SIMON TRUDEAU.

St. Boniface, 4 Sept., 1879.

VENTE PAR ENCAN

DES PERMIS DE COUPE DE BOIS.

(LEASES OF TIMBER LIMITS)

UNE vente par encan de Permis de Coupe de Bois dans dix neuf Limites situées sur le Lac Winnipegoosis et la rivère La Poulé d'Eau, dans les Territoires du Nord Ouest, aura lieu au Bureau des Terres à Winnipeg le 1er Septembre 1879. La coupe deBois sera vendue sujette aux conditions exprimees dans l'Acte refondu des Terres de la Puissance. L'enchère se fera à vingt piastres par mille carré, et la vente se fera au plus haut encherisseur.

Pour plans, descriptions et conditions de vente, tout autre enseignement et s'adresser au Bureau des Terres à Ottawa ou à l'Agent des Terres à Winnipeg.

Par Ordre

J. S. DENNIS
Député Ministre de l Interieur.

Dept. de l'Interieur Ottawa }
17 Juillet, 1879. }

BEATTY

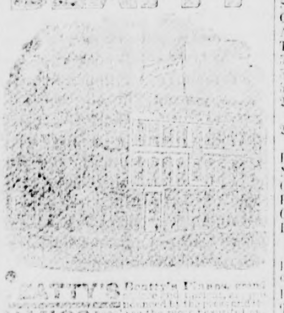

BEATTY'S PIANOS AND ORGANS, WASHINGTON, NEW JERSEY. Beatty's Pianos ...
DANIEL F. BEATTY, Washington New Jersey, United States of America.

ORGANS. BEATTY PIANOS.
... New Jersey, United States of America.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitie du monde se sert d'emplâtres ordinaires

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guerir : il en est autrement de celles-ci qui soulagent instantanement.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres empatres. Grand nombre de personnes qui ont ete gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites electriques possedées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adherentes ; guerissent à cout sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac sont sans pareilles pour les rhumes inveterés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes avouent qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie,

Preparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

AVIS.

Comme il est de l'intention du gouvernement de Manitoba d'exhiber des produits de la Province à l'Exposition prochaine de la Puissance qui se fera à Ottawa entre le 22e et le 27e jour de Septembre. Avis est donné à ceux qui veulent exposer que leurs échantillons seront reçus par M. Alex. Begg, chargé de collecter et d'expedier ces articles à Ottawa.

Les échantillons des articles suivants seront reçus aux Bureaux du Gouvernement jusqu'au 8 SEPTEMBRE pour y être soigneusement empaquetés et expediés à Ottawa où l'Exposition aura lieu entre le 22 et le 27 septembre :

Blé de toute espèce récolté dans la Province
Avéine " " " "
Orge " " " "
Pois " " " "
Ble d'inde " " " "
Feves " " " "
Sarrazin " " " "
Seigle " " " "
Graines de graminées " "
Autres graines " " "
Tabac " " "
50 lbs. XXXX de farine la te " " "
50 lbs. XXX " " "
50 lbs. de farine "patent process" "
25 bottes de chacune des diverses plantes qui serpent au fourrage.
25 bottes des plantes fourragères cultivées dans la Province.
Patates de toute espèce récoltées d. Manitoba
Navets " " " "
Choux de siam " " "
Betteraves à sucre " " "
Carrottes " " "
Fruits du pays conservés ou séchés.

Les échantillons de légumes ne devront pas être envoyés avant le dernier moment : cependant les exposants devront envoyer au plus tôt leur adresse et la liste des légumes qu'ils se proposent d'expédier.

Houblon du pays,
Beurre en tinetre,
Beurre en pots,
Fromage,
Miel,
Sucre d'erable du pays,
Peaux de caribou, de biche ou d'orignal,
Cuir à semelle fabrique à Manitoba,
Mocassins de goût,
Peaux de buffles robes.)
Fourrures du pays préparées et non préparées.
Argiles et terres,
Blocs de bois au pays.
Poterie et brique du pays.
Echantillons d'oiseaux, d'animaux, de poissons du pays (conservés et empaillés.

Echantillons de fabriques domestiques tels que :

Couvertes de flanelle,
Flanelle blanche,
Flanelle de couleur,
Draps et tweeds,
Toile,
Echantillons de laine du pays.

Les articles, de valeur seront renvoyés à l'exposant après l'exposition.

Le gouvernement soldera le transport aller et retour depuis Winnipeg, et par un agent s'assurera des prix accordés aux exposants heureux et les leur procurera.

JOHN TAYLOR,
Ministre d'Agriculture.

En conformité de ce qui précède les diverses societés agricoles sont priées d'aider l'idée de leur coopération, et on invite tous et chacun à faire en sorte que cette Exposition des produits de Manitoba soit la plus complète qui ait jamais été faite.

Outre les articles ci-dessus énumérés, le soussigné recevra avec plaisir d'autres échantillons des produits de Manitoba qu'il peut paraître desirable d'exposer, et il sera heureux de s'entendre avec nos industriels afin d'expedier les articles de nos fabriques Le gouvernement n'a qu'une somme limitee à sa disposition, mais a decide d'en faire le meilleur usage possible dans l'intérêt de la Province, et a instructions de rencontrer autant que possible les vues des producteurs.

Les exposants devront s'attacher à n'envoyer que des articles de première classe, le gouvernement voulant exhiber exactement ce que la Province peut produire Malgre la liste ci-dessus le soussigné recevra avec plaisir toutes les suggestions qu'on voudra bien lui adresser, aussi bien que des echantillons de produits autres que ceux publiés Nos cultivateurs et industriels sont donc invités à lui faire part de leurs vues, et il sera heureux de s'y prêter en autant qu'il lui sera possible

Les personnes expediant des échantillons de produits agricoles &c. devront envoyer leurs noms et le nom des espèces, de même que l'indication du lieu de production. Ces details accompagneront les articles exposes

ALEX. BEGG,

Bureaux du gouvernement
Winnipeg 18 juillet 1879.

Les grains destinés à l'exhibition devront être coupes un ou deux jours avant le temps ordinaire de la recolte et laisses à l'ombre ou à couvert de façon à ne pas être exposés au soleil, à la pluie ou à la rosee. C'est le moyen d'assurer au grain une riche couleur dorée qu'on ne peut guère obtenir autrement.

Les herbes à fourrages (foin &c) doivent être coupées en temps propice, et les cultivateurs de la Province sont priés de se procurer dans leur voisinage les herbes fourragères, soit cultivées ou non, qu'ils croiront dignes d'être exhibées. On devra dans tous les cas envoyer deux ou trois echantillons de chaque espèce afin de permettre de choisir.

Les legumes, tels que patates, navets, carottes, &c devront être mis dans des boites remplies de terre pour être expediés.

Le beurre devra être mis dans des pots ou des tinettes de 20 lbs chaque, et en boulettes de 10 lbs chacune. Le gouvernement paiera le prix courant pour tous les échantillons acceptés, et procurera à l'exposant toute medaille ou prix qu'il pourrait recevoir à Ottawa.

Les prix à Manitoba seront donnés aux individus dont les echantillons d'exposition seront choisis par les juges pour être envoyés à Ottawa.

Transport à Winnipeg. Le gouvernement facilitera par tous les moyens le transport des articles à Winnipeg, et il sera pris des mesures de bonne heure en Août pour que les articles destinés à l'exposition arrivent presque dans le même temps à Winnipeg.

Exposition Préliminaire à Winnipeg. C'est l'intention de faire à Winnipeg une Exposition préliminaire des articles avant de les expédier à Ottawa, et les noms des exposants heureux choisis pour Ottawa seront publiés.

Les Juges ne connaitront pas le nom des proprietaires des articles exposes lorsqu'ils feront leurs choix.

La quantité de grain à être envoyée ne devra pas exceder un minot de chaque espèce.

Il sera publié d'autres renseignements de temps à autre : mais on ne devra pas perdre de vue le fait que quiconque se propose de prendre part à l'Exposition devra envoyer son adresse à M Begg, le ou avant le 20 Août afin de lui permettre de savoir de quel espace il lui faudra s'assurer pour le transport des articles a Ottawa.

BEATTY

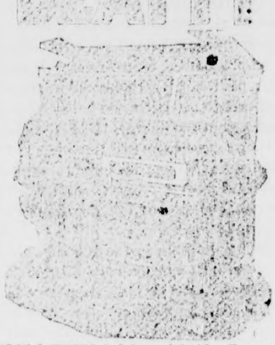

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS
ELEGANT STYLES, ... DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

... AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your ... DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

... wanted in every section of the United States ... DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

... Pianos and Organs ... DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, ... Because he sells only for cash, ... Every instrument fully warranted for six years as strictly first class, ... money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. ... read testimonials from his patrons, some of whom you may know. ... Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guerir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *gratis, port payé*. UNEBOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produite ; Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expediée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionne,

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1m